



CHRONIQUE PRISON – JUSTICE

Mai 2017

4 mai – Véolia condamné pour avoir coupé l'eau. France libérés, partie civile, a fait condamner l'entreprise pour avoir coupé ou réduit le débit d'eau dans deux logements.

5 mai – A l'occasion du débat Emmanuel MACRON et Marine LE PEN, une erreur du candidat, il a prétendu que les condamnations à moins de deux ans de prison n'étaient pas exécutées en France. Il y a simplement une possibilité d'aménagement depuis la loi de Rachida DATI.

Affaire Agnès MARIN : l'Etat condamné pour « faute lourde ». L'adolescente violée et assassinée dans la Haute-Loire par un de ses camarades. Le tribunal de Grande Instance a estimé que le juge d'instruction aurait dû attendre les résultats de l'expertise psychiatrique avant de décider la mise en liberté sous contrôle judiciaire de l'adolescent.

Attaque des Champs Elysées : le rôle trouble des réseaux sociaux. Le véritable nom du tueur n'a pas été diffusé par la presse en premier mais par un compte twitter sous pseudonyme. 1er avril, record 70230 détenus pour 58760 places.

6 mai – Justice : quand le procès de Francis HEAULME sombre. A la barre l'ex policier, qui a dirigé l'enquête initiale sur les meurtres de MONTIGNY-LES-METZ a fait de Patrick DILS un coupable. Les jurés constatent le renversement du pouvoir entre un témoin convaincu et un président perdu.

Pourquoi le Front National séduit les forces de l'ordre. D'après un sondage auprès de policiers, gendarmes, militaires, surveillants de prison 44% des sondés votent F.N. « la police va vers ceux qui la soutiennent » d'après un syndicaliste.

7 mai – Regain de violence nationaliste en Corse. La justice craint l'essor d'une nouvelle radicalisation armée, affranchie des groupes historiques. Après un an et demi de pouvoir nationaliste, la frustration monte notamment chez les étudiants.

L'économie corse sous l'emprise du grand banditisme. Malgré l'incarcération de ses deux principaux dirigeants le clan FEDERICI est le groupe criminel le plus prégnant.

Coup de théâtre dans l'affaire des « noyés de la DEÛLE ». Des proches de l'ultra-droite lilloise mis en examen, relancent cette affaire classée sans suite en juillet 2014. Le chef du clan néonazi au téléphone depuis sa cellule explique qu'il a tué un homme.

Un ex soldat radicalisé a été arrêté à EVREUX à proximité d'une base militaire.

Scandale de fraude à la formation professionnelle. Le montant estimé du détournement de fonds est de 4 Millions d'euros. Huit personnes sont mises en examen pour escroquerie en bande organisée.

9 mai – « L'empoisonneuse de CHAMBERY » devant les Assises. Une aide-soignante est

accusée d'avoir empoisonné 13 personnes dans un EHPAD. Dix sont mortes. L'accusée prétend qu'elle voulait « soulager les patients quand elle voyait qu'ils n'allaient pas bien ».



4 jeunes radicalisés écroués. Ils avaient été interpellés mardi à Villeneuve d'Ascq, Roanne et près de ROUEN après l'interception d'une vidéo d'allégeance au groupe Etat islamique, laissant craindre la préparation d'une action violente.

10 mai – Migrants : le réseau d'hébergement citoyen s'étoffe. Faute de places dans les centres d'accueil, individuels et associatifs accueillent chez eux réfugiés ou demandeurs d'asile.

EVREUX : l'ancien soldat radicalisé mis en examen et écroué.

Les avocats de Francis HEAULME s'offusquent des critiques. Depuis le début du procès ses trois avocats tentent de démontrer qu'aucune charge suffisante ne pèse sur leur client et remettent dès qu'ils le peuvent au centre des débats Patrick DILS acquitté en 2002.

11 mai – « Francis HEAULME mélange mais n'invente rien ». L'ex gendarme Jean-François ABGRALL qui a arrêté le tueur en série a appris à déchiffrer ses rébus. Pour lui c'est une certitude, l'affaire de MONTIGNY-LES-METZ « porte la signature » de Francis HEAULME.

Au procès de « l'empoisonneuse de CHAMBERY » l'ombre de la mère. La 1^{ière} audience de l'aide-soignante jugée pour avoir causé la mort de 10 patients a été l'occasion de revenir sur son enfance. « Quand Ludivine a perdu sa maman elle a été perdue elle-même. Elles ne faisaient rien l'une sans l'autre » une amie de sa mère.

Le parquet de PARIS ouvre une enquête après la divulgation de fiches de police sur les réseaux sociaux.

12 mai – « Il est vain de vouloir fournir une logique dans le passage à l'acte » Au procès de « l'empoisonneuse de CHAMBERY » les experts psychiatriques n'ont pas hésité à reconnaître leurs limites.

Samir DARDOURI, accusé d'un meurtre d'un étudiant, est jugé à MARSEILLE. Défenseur de l'accusé, Maître Jérôme POUILLAUDE sait que ce procès sera « la confrontation de l'ombre et de la lumière, tant la victime était un jeune homme brillant auquel tout souriant et l'auteur des faits un jeune homme terrifiant ».

Santé : portrait de la France des oubliés. Un rapport sur l'état de la santé de la population pointe la persistance du poids des inégalités sociales.

13 mai – Au procès HEAULME, la lutte contre le temps de deux gendarmes. Les militaires qui ont repris l'enquête 15 ans après la mort de deux jeunes garçons ont tout fait pour compenser l'absence d'indices matériels.

« Pardonnez-moi de ce qui a pu se passer » plaide l'empoisonneuse. L'aide-soignante de CHAMBERY assure qu'elle n'était pas consciente » de ce qu'elle faisait.

14 mai – Une vague d'attaques informatiques frappe plusieurs dizaines de pays. Les pirates ont exigé le paiement d'une rançon. Ils ont mis à profit une faille dans une ancienne version du système WINDOWS.

Voiture de police incendiée : pas de volonté de tuer. Un an après les faits, le parquet demande le renvoi devant le tribunal correctionnel. « Tout le monde était excité. C'était l'esprit de groupe. Je me suis laissé emporter » Thomas R.

Au procès HEAULME, un chagrin de 30 ans. « Un policier est venu. Je lui ai dit : « il est mort mon gosse ? » » Chantal BEINING mère de Cyril.

Face à ses incohérences, une Ludivine CHAMBET imperturbable. « J'étais dans un état second, je pense qu'il y avait une conscience inconsciente ».

16 mai – Marche blanche à MASSY après la mort d'un jeune dans un accident. Il fuyait la police au guidon d'un quad.

François FILLON à nouveau convoqué par les juges le 30 mai. Les magistrats accélèrent leur requête sur des soupçons d'emplois fictifs.

L'IGPN saisie après une interpellation à CERGY PONTOISE par deux fonctionnaires de la brigade anti-criminalité en civil.

La prison des BAUMETTES tente de tourner la page. En 2012, la révélation de son insalubrité avait choqué. Dimanche des détenus ont intégré un nouveau bâtiment. Avec 8,5 m² les cellules gagnent sur le plan pratique avec un petit coin cuisine équipé d'un réchaud, un WC et d'une douche. Les cellules sont prévues pour deux détenus. Les femmes détenues vont être transférées le lundi 15 mai aux BAUMETTES 2. En avril 2018 les anciennes BAUMETTES seront détruites, sauf le mur d'enceinte classé

qui porte les sculptures symbolisant les 7 péchés capitaux.



17 mai – Plusieurs interpellations après une rixe à CALAIS. Près de 500 migrants vivaient toujours autour de Calais selon les associations.

Meurtre d'un étudiant à MARSEILLE : la perpétuité requise assortie de 22 ans de sûreté à l'encontre de Samir DARDOURI.

Procès de CHAMBERY : « Elle a bousillé sa vie » lundi le père de l'aide-soignante jugée pour 13 empoisonnements a dit sa détresse.

Diesel : 38000 décès dus au dépassement des normes. La moitié des voitures dans le monde excèdent les limites réglementaires d'émission d'oxydes d'azote. Faute de contrôles plus strictes le nombre de morts pourrait atteindre 174000 par an d'ici à 2040 selon une étude.

18 mai – Procès de CHAMBERY : sur Interner, la gentille et la méchante LUDIVINE. Dans les recherches de l'aide-soignante accusée d'avoir tué dix retraités figuraient « empoisonner un homme » ou « personnaliser un pot de NUTELLA ».

Au procès de Francis HEAULME, les fractures du front du chagrin. Les familles des deux victimes sont déchirées par 30 ans de procédures et d'errements.

Peine aggravée pour Jean Marc ROUILLAN. L'ancien dirigeant du groupe Action Directe a été condamné à 18 mois de prison dont 8 mois ferme pour apologie de terrorisme. Il avait qualifié de « courageux » les auteurs des attentats djihadistes du 13 novembre 2015.

Des supporters de football condamnés à 4 mois de prison ferme pour les incidents du match BASTIA – O.L.

19 mai – Composition du nouveau gouvernement : le gouvernement d'Edouard PHILIPPE, Gérard COLLOMB nommé ministre de l'Intérieur, François BAYROU ministre de la Justice – Garde des Sceaux

Francis HEAULME jugé coupable de double meurtre. Le verdict signe le 2^{ième} véritable acquittement de Patrick DILLS dans l'affaire de MONTIGNY-LES-METZ.

La justice démêle un trafic de déchets d'incinérateurs. Trois entreprises ont comparu pour avoir déversé 31000 tonnes de mâchefer en Seine et Marne.

20 mai – Une surpopulation pénale « saisissante » en outre-mer, d'après la Commission nationale consultative des droits de l'homme – Aménagements de peine peu nombreux – Situations de violence importantes – Des problèmes d'accès au travail.

TAPIE définitivement condamné à rembourser 405 Millions d'euros. L'homme d'affaires devra restituer la somme perçu dans l'arbitrage sur la revente d'ADIDAS.

REDA KRIKET Trois suspects ont été remis à PARIS par la Belgique, un an après la découverte d'un arsenal de guerre à ARGENTEUIL.

SEQUEDIN : huit décès depuis début 2016 dont quatre suicides en détention provisoire. Le meurtrier présumé de la petite CHLOE en 2015 s'est suicidé. Il devait être jugé en septembre.

François BAYROU, Ministre de la Justice, a visité la Maison d'Arrêt de PAU. Il a indiqué qu'il mènerait « une politique déterminée de rénovation et de construction de places supplémentaires » et qu'il entendait mener « une réflexion sur l'exécution de la peine ».

21 mai – Champs-Élysées : un possible complice présenté à la justice. Des traces d'ADN ont été découvertes sur la crosse du fusil kalachnikov utilisé par l'auteur de l'attentat, Karim CHEURFI.

Des proches de Marine LE PEN soupçonnés d'enrichissement illicite. Une partie du financement de la campagne des régionales de 2015 aurait alimenté le projet gastronomique de Carré français à ROME.

23 mai – Les « croisières de la drogue » font escale au tribunal. Les auteurs d'un trafic de cannabis et de cocaïne entre le Maroc, le Brésil et l'Europe sont jugés à MARSEILLE. 21 « mules » sont jugées à partir du 22 mai aux côtés de 14 « contremaitres ».

Radicalisation : l'administration pénitentiaire verrouille le débat. Alors que la prévention des dérives religieuses en prison tâtonne, des syndicalistes émettant des critiques subissent des pressions. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dénonce des « injonctions » qui fragilisent le lien de confiance entre personnel d'insertion et condamnés.

24 mai – MANCHESTER : les familles ciblées par le terrorisme. L'explosion d'une bombe a tué au moins 22 personnes dont des enfants.

Les Palestiniens dans la rue pour soutenir la lutte des prisonniers. L'état de santé du millier de détenus en grève de la faim depuis un mois dans les prisons israéliennes s'est fortement dégradé.

A AULNAY, un quartier sous haute tension. Quatre mois après « l'affaire Théo » de nouveaux heurts ont opposé la police et les habitants ce week-end.

Sarah HALIMI a-t-elle été tuée « parce qu'elle était juive » ? Une retraitée a été battue

à mort à PARIS le 4 avril. La communauté juive demande que le caractère antisémite du meurtrier soit reconnu.

L'assurance déconcertante de Bois BOILLON devant le tribunal correctionnel de PARIS. L'ancien ambassadeur est jugé notamment pour blanchiment de fraude fiscale.

La banque HSBC veut échapper à un procès en France dans l'affaire de « blanchiment aggravé de fraude fiscale ». Elle voudrait mettre en place une convention judiciaire d'intérêt public qui permettrait de négocier une amende sans aller au procès.

26 mai – Richard FERRAND, ministre de la cohérence des territoires, mis en cause dans une potentielle affaire de favoritisme. En 2011, les Mutuelles de BRETAGNE, qu'il dirigeait, ont loué des locaux appartenant à sa femme. Il a offert un emploi d'assistant parlementaire pendant quelques mois à son fils en guise de « job d'été ».

Ludivine CHAMBET, « l'empoisonneuse de CHAMBERY » condamnée à 25 ans de réclusion criminelle assortie d'un suivi socio-judiciaire avec 10 ans d'obligation de soins ; elle était accusée de 10 meurtres.

Soupçons de corruption après l'acquittement au procès ORSINI. Une enquête préliminaire a été ouverte à la fin de l'année 2015.

Prison avec sursis requise contre BOILLON. L'ex-ambassadeur avait été interpellé en 2013 avec plus de 350.000 euros en espèces.

A PARIS des femmes dénoncent le harcèlement de rue. Dans le quartier de La Chapelle des habitantes ont lancé une pétition. Les pouvoirs publics promettent de verbaliser. « C'est la double peine. On est harcelées dans la rue et insultées sur les réseaux sociaux » Sandrine association Demain La Chapelle.

27 mai – Emmanuel MACRON face au piège de l'état d'urgence. Le régime d'exception instauré après les attentats de PARIS sera prolongé jusqu'au 1^{er} novembre.

Comment la police lyonnaise a préparé un « flag d'anthologie ». Sept hommes ont été arrêtés et le magot saisi, après un braquage en Suisse.

Bientôt une amende pour les fumeurs de cannabis. La promesse de campagne de MACRON devrait être effective dans les 3 ou 4 mois. En 2015, 227300 personnes présentées à la justice pour des infractions liées à la législation sur les stupéfiants. Plus d'un million d'heures seraient consacrées chaque année par les forces de l'ordre pour traiter ce type d'affaires.

DEPARDON Raymond. Le cinéaste et photographe présente à CANNES un documentaire sur l'hospitalisation psychiatrique sans consentement. En France chaque année 92000 mesures d'hospitalisation psychiatriques sans consentement. Une loi de 2013 oblige, dans un délai de 12 jours, les psychiatres à soumettre le cas au juge des libertés et de la détention. Dans 91% des cas les juges confirment la décision des psychiatres.

28 mai – Les magistrats au défi de la surpopulation carcérale. Face à la saturation de la prison de VILLEPINTE, le tribunal de BOBIGNY maximise les alternatives à

l'incarcération. Capacité de la prison : 583 places, au 1^{er} Mai 1067 détenus, dont ¾ de prévenus. « Le nombre de places en prison ne conditionne pas le prononcé d'une peine » Dominique PITTILONI Président d'une des Chambres correctionnelles de BOBIGNY.

Deux décrets pour les Maisons d'Arrêt. Décret du 4 mai allège le dossier pour pouvoir transférer un détenu condamné vers un établissement pour peine. Décret du 10 mai : création d'une « commission de l'exécution et de l'application des peines » une des missions « prévenir la surpopulation carcérale ».

Meurtre à la kalachnikov dans les Yvelines, le suspect mis en examen.

30 mai – Les prisonniers arrêtent leur grève de la faim. Un accord a été conclu entre le service pénitentiaire israélien et le Club des prisonniers palestiniens à la suite d'une médiation du Comité International de la Croix Rouge : assouplissement des droits de visite, allongement de leur durée.

Etrangers : polémique sur la justice en bout de piste. Avocats et associations s'opposent à l'ouverture d'une salle d'audience à l'aéroport de ROISSY CHARLES DE GAULLE. M. URVOAS a demandé au Président du tribunal de BOBIGNY de mettre en service cette salle qui a coûté 2,7 Millions d'euros à l'Etat.

Quand le banditisme lyonnais s'exporte en Suisse. 4 des 7 braqueurs écroués dimanche 28 mai ont signé plusieurs hold-up dans ce pays ces dernières années.

31 mai – Richard FERRAND, enquête sur son mélange des genres. A la tête des Mutuelles de BRETAGNE de 1998 à 2012, il a fait bénéficier de plusieurs contrats des proches, dont son ex-femme et sa compagne. Il a embauché comme assistant parlementaire, sans le signaler, le compagnon de celle qui lui a succédé à la tête des Mutuelles de BRETAGNE.

Première saisie de captagon, la « drogue des djihadistes ». 135 kgs saisis en janvier et février à l'aéroport de ROISSY.

Opération anti-drogue à VANNES, une vingtaine d'interpellations. 34000 euros saisis, des véhicules et de la drogue également.

Thomas THEVENOUD condamné pour sa « phobie administrative » : 3 mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité, 6 mois avec sursis pour son épouse.